

Tours, vendredi 8 janvier 2021

### Motion de soutien au professeur Maâti Monjib, invité du laboratoire.

Le 29 décembre 2020, l'historien et militant des droits humains Maâti Monjib a été enlevé par la police dans un restaurant du quartier Hassan à Rabat et mis en détention, sans que la raison de cette arrestation ne lui ait été notifiée. Il est actuellement en isolement dans la prison d'El Arjat, près de Salé, dans l'attente d'une audience qui devrait avoir lieu le 20 janvier prochain. Outre, la mise en place d'un comité de soutien et des articles dans la presse française, le 4 janvier 2021, Amnesty International a lancé une campagne urgente pour sa libération immédiate :

[https://www.amnesty.org/en/documents/mde29/3481/2021/en/?utm\\_source=TWITTER-IS&utm\\_medium=social&utm\\_content=4381509953&utm\\_campaign=Human+Rights+Defenders&utm\\_term=Making\\_the\\_Case\\_for\\_Human\\_Rights-Yes](https://www.amnesty.org/en/documents/mde29/3481/2021/en/?utm_source=TWITTER-IS&utm_medium=social&utm_content=4381509953&utm_campaign=Human+Rights+Defenders&utm_term=Making_the_Case_for_Human_Rights-Yes). Ce qui permet à chacune et chacun d'intervenir en sa faveur.

Objet d'une campagne diffamatoire depuis 2015 en raison de ses activités académiques et de son combat pour une information libre et indépendante, ainsi que pour les droits de l'homme, Maâti Monjib est victime depuis lors d'un harcèlement judiciaire incessant qui affecte également sa famille. Docteur en histoire de l'Université Paul Valéry de Montpellier (1989), il est l'auteur d'essais, tels que *La Monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir : Hassan II face à l'opposition nationale, de l'indépendance à l'état d'exception*, Paris, Éd. L'Harmattan, 1992 ; et co-auteur d'une biographie de l'opposant socialiste Mehdi Ben Barka (avec Z. Daoud, Paris, Éd. Michalon, 1996 et 2000) ainsi que de plusieurs articles dans des revues internationales sur l'histoire et la société marocaines. Il est conseiller scientifique de la revue d'études historiques *Zamane* et président de l'association *Freedom Now* qui lutte pour la libération des prisonniers d'opinion au Maroc.

Au printemps 2019, la campagne menée contre lui visait à le disqualifier de la fonction publique de l'enseignement marocain, et seule une grève de la faim, ainsi que la solidarité de ses collègues marocains ont réussi à empêcher son licenciement. Depuis le 7 octobre 2020, il est de nouveau dans le collimateur des autorités judiciaires marocaines, cette fois pour blanchiment d'argent, accusation qu'il rejette avec vigueur.

En juin 2019, il avait raconté son calvaire au cours d'un séminaire sur la liberté de recherche, organisé par la MSH Val de Loire, en association avec l'UMR CITERES, en précisant que les autorités marocaines lui avaient interdit d'enseigner et de suivre des étudiants. Maâti Monjib devrait revenir à Tours, au cours de l'année 2021, en tant que professeur invité de l'Université de Tours, durant un mois, avec l'objectif de travailler au sein d'EMAM (Équipe Monde arabe et Méditerranée de l'UMR CITERES) sur les mouvements sociaux au Maghreb.

L'UMR 7324 CITERES, attachée à la protection de la liberté de recherche et d'enseignement, ne peut rester indifférente à ce qui semble être une atteinte grave à l'indépendance académique d'un chercheur dont les activités ne correspondent pas exactement à la politique officielle du Royaume marocain, en matière de mémoire et d'histoire, et qui de surcroît est militant pour le respect des droits de l'homme. C'est pourquoi les collègues de CITERES expriment leur solidarité avec le Professeur Monjib. En même temps ils dénoncent :

- L'arbitraire de l'arrestation de Maâti Monjib qui pourtant a toujours répondu aux convocations et s'est toujours rendu au tribunal, tant de Rabat que de Casablanca ; cette arrestation survient, sans aucun chef d'accusation officiel. ;
- Le refus jusqu'à l'heure actuelle de permettre l'accès à son dossier judiciaire à son avocat, ce qui rend pratiquement impossible l'élaboration d'une stratégie de défense alors qu'une audience est prévue dans moins de 15 jours et constitue une flagrante violation des droits de la défense ;
- Les pénibles conditions de détention de Maâti Monjib, placé en isolement, avec de grandes difficultés à se procurer les médicaments nécessaires pour soigner son diabète et sa cardiopathie, et le refus du droit de recevoir des livres.

L'UMR 7324 CITERES lance donc un appel urgent à la communauté universitaire et journalistique afin de peser pour la libération de Maâti Monjib, pour que cesse le harcèlement dont il est victime depuis 2015 et pour qu'il puisse exercer à nouveau et pleinement ses activités de recherche et d'enseignement.